



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Affiché le

ID : 015-211500855-20221109-2022_44-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE



Séance du 09 novembre 2022

Délibération : N° 2022-44

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, THER Benoit, NOEL Géraud, OUSTRY Michel, BRUEL Marcel, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, Mmes CHASSAGNE Chrystel, MALGOUZOU Nathalie, TOURLAN Anne, AMARAL Emmanuelle

Absent(s) :

PUYBOUFFAT Delphine,

Secrétaire de séance :

BENOIT THER

CHOIX ENTREPRISE POUR LA REFECTION DU MUR DU CIMETIERE

DELIBERATION

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'ensemble des devis établis pour la réfection du mur du cimetière suite à son éboulement.

DECISION

Le conseil municipal après délibération décide

- d'attribuer à l'entreprise de maçonnerie SOUQUIERES de Marcolès la réfection du mur du cimetière, la proposition de l'entreprise étant la moins-disante. Le montant d'élevant à **15282 € HT soit 18338.40 € TTC**

- d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune les sommes nécessaires à l'exécution des ces travaux pour le budget 2023

Pour : 14 Contre : 13 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Affiché le

ID : 015-211500855-20221109-2022_44-DE

Emis et rendu exécutoire
le 09 novembre 2022
Reçu en Préfecture
le 16 novembre 2022
Publié ou notifié
le 16 novembre 2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 09 novembre 2022

Le Maire

Gérard PRADAL

